



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ARCE Marie	Adjoint administratif	
RUZ Marlène	Adjoint administratif	
BRUNEL Karine	Adjoint administratif	
ZOULI Magali	Adjoint administratif	
RIQUEZA-NOILHAN Stéphanie	Adjoint administratif	
CHAPUIS Aurélya	Adjoint administratif	
MARTINEZ Corinne	Adjoint administratif	
FOURCADET Marielle	Adjoint administratif	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	8	0	8
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	8	0	8

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FARRE Evelyne	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
ENCAUSSE Nathalie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
GARDIEN Marina	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
CARRERE Stéphanie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
GRAS BAQUE Céline	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
SAUX Nicole	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MALVAUD Elodie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	7	0	7
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	7	0	7

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
RIOU Maëlle	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
GAYOU Lucie	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
GIULIANI Annick	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
CAVERIVIERE Maïlys	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
DUPLAN Emmanuelle	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
BAQUE Catherine	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
COUMES Marie-Pierre	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	7	0	7
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	7	0	7

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe**

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MIQUEL Sandra	Adjoint d'animation	
COMA Catherine	Adjoint d'animation	
CRUVELIER Kheira	Adjoint d'animation	
LATOUR Christelle	Adjoint d'animation	
GUYOT Amandine	Adjoint d'animation	
DUCHEIN Lauriane	Adjoint d'animation	
PASCUAL Sylvie	Adjoint d'animation	
ANDRE Ludivine	Adjoint d'animation	
BENAC Nathalie	Adjoint d'animation	
HERNANDEZ Montserrat	Adjoint d'animation	
MARTIN Audrey	Adjoint d'animation	
FOUAD Nadège	Adjoint d'animation	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	12	0	12
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	12	0	12

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DEBENEST Jérémie	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DENEROL Céline	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DULIEU Richard	Adjoint technique principal de 2ème classe	
RUMEAU Vincent	Adjoint technique principal de 2ème classe	
LARREGOLA Eric	Adjoint technique principal de 2ème classe	
MEDUS Alain	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DULON Jean-François	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DAMIENS Franck	Adjoint technique principal de 2ème classe	
DECROIX Nicolas	Adjoint technique principal de 2ème classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	8	9
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	8	9

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ORUS Sandra	Adjoint technique	08/07/2024
DURAN Benoît	Adjoint technique	
ALBOUY Guillaume	Adjoint technique	
ROGER Lucie	Adjoint technique	
ANGLADE Virginie	Adjoint technique	
DELAURIER Julia	Adjoint technique	
PRELAT Christophe	Adjoint technique	
DANOVARO Olivier	Adjoint technique	
BARRAU Sandrine	Adjoint technique	
SABY François	Adjoint technique	
JULIE Serge	Adjoint technique	
RUIZ Jean-Christophe	Adjoint technique	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	5	7	12
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	5	7	12

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
AZOULAI- ILLOUZ Jannique	Adjoint du patrimoine	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'agent de maîtrise principal**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PEYRIGUER Frédéric	Agent de maîtrise	
LATRILLE Christophe	Agent de maîtrise	
FOURCADE Florent	Agent de maîtrise	
FONTAN Yannick	Agent de maîtrise	
MARSAN Christophe	Agent de maîtrise	
PLANTE Frédéric	Agent de maîtrise	
SENGES Arnaud	Agent de maîtrise	
PAYRAU Laurent	Agent de maîtrise	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	8	8
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	8	8

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BROCHARD Maiwenn	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MARTIN Sandrine	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
DALL'AGNOL Catherine	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	0	3
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	3	0	3

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

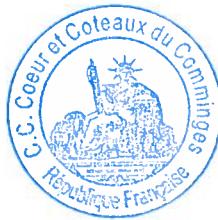
**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FERAUT Richard	Animateur	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'attaché hors classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BORTOLOTTO Stéphane	Attaché principal	
HERSON Olivier	Attaché principal	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	2	2
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	2	2

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'attaché principal**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

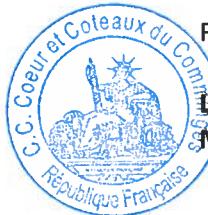
**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MAUBE Pierre	Attaché	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DUPUIS Christelle	Auxiliaire de puériculture de classe normale	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DEVIOT Karine SOULE Nathalie BARJOT Luc	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	1	3
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	1	3

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup>  
classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LAFFORGUE Christophe	Educateur des activités physiques et sportives	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'ingénieur principal**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PRAT Paul	Ingénieur	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MUNOZ Nathalie	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.**



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La Présidente de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MACINA Jean-Daniel	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>